



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

**Identification de la substance ou de la préparation :**

Nom: E.S.P. - EASY SURFACE PREP

Code du produit: ESP01

**Identification de la société/entreprise :**

Raison Sociale: DURIEU S.A..

Adresse: Z.A.I. "La Marinière" 2,bis rue Charles de Gaulle.91070.BONDOUFLE.FRANCE.

Téléphone: + 33 (0)1.60.86.48.70. Fax: + 33 (0)1.60.86.84.84.

info@durieu.com

www.durieu.com

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence : + 33 (0)1.45.42.59.59.**

Société/Organisme: INRS <http://www.centres-antipoison.net>.

**Utilisation de la substance/préparation :**

Base d'accrochage avant peinture

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

### 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :**

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.



**En cas d'exposition par inhalation :**

Transporter à l'air libre - vapeurs non toxiques.



**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.



**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre.



**En cas d'ingestion :**

Ne pas faire vomir.



### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.



**Moyen d'extinction approprié :**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.



**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :**

Jets d'eau directs.



**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :**

Porter un appareil respiratoire autonome.



**Danger particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :**

Seule la combustion de l'emballage plastique peut entraîner une gêne.

## 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

### Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

### Manipulation :

Garder les emballages fermés.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

### Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

### Stockage :

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et être conservés en position verticale.

Ne pas conserver dans des emballages métalliques - risque d'oxydation possible.

Stocker entre +5°C. et +30°C. dans un endroit sec, bien ventilé.

## 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

### Mesures d'ordre technique :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

### Protection respiratoire :

Un équipement de protection respiratoire pour absorber les aérosols doit être porté lorsque le produit est aspergé dans la mesure où l'exposition ne peut être contrôlée pour être en dessous du risque limite d'exposition.

### Protection des mains :

Utiliser des gants imperméables (en caoutchouc ou en plastique).

### Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

### Protection de la peau :

Après contact avec le produit, les vêtements souillés doivent être enlevés et la peau doit être nettoyée avec du savon et de l'eau ou un nettoyant pour la peau approprié.

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations générales :

Etat Physique :	Liquide Fluide.
Couleur :	Laiteuse

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation :	Base faible.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :	8.50 .
Point/intervalle d'ébullition :	100 °C.
Intervalle de Point Eclair :	non concerné.
Pression de vapeur :	inférieure à 110kPa (1.10 bar).
Densité :	> 1
Hydrosolubilité :	Diluable.
Viscosité :	24s +/-5 (n°3 - ISO2431)
Densité de vapeur :	>1
Inflammabilité :	Non combustible.

### Autres informations:

Point/intervalle de fusion :	non précisé
Température d'auto-inflammation :	non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	non précisé.
% VOC :	<3%

VOC (g/l): 28

## 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

### Conditions à éviter :

Stocker toujours dans son emballage d'origine. Ne pas transvaser

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### En cas d'exposition par inhalation :

Risque négligeable dans les conditions normales de manipulation à température ambiante. Eviter de respirer les vapeurs, brouillards ou fumées.

### En cas d'ingestion :

Risques négligeables.

### En cas de projections ou de contact avec la peau :

Risque négligeable dans les conditions normales de manipulation à température ambiante.

### En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Peut causer une irritation sévère des yeux. Laver à l'eau immédiatement.

### Autres données :

Formule transmise à l'I.N.R.S.

Formule ne pouvant être communiquée que sous couvert du secret médical (demande par courrier du Médecin traitant)

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

### Mobilité :

Contient une phase solide.

Le produit est diluable dans l'eau en toutes proportions.

### Écotoxicité :

Probablement faiblement nocif pour les organismes aquatiques

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

### Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

### Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

### Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 - IMDG 2006 - ICAO/IATA 2007).

## 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été prise en compte la directive 2008/58/CE portant 30ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été prise en compte la directive 2009/2/CE portant 31ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été pris en compte le règlement (CE) no 1272/2008.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

**Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail:**

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

## 16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Le symbole en marge indique les paragraphes modifiés par rapport à la version précédente.

**Directive 2004/42/CE (COV):**

Les valeurs limites européennes de COV dans le produit (catégorie IIa) prêt à l'emploi sont de 50 g/l maximum en 2007 et de 30 g/l maximum en 2010.

La teneur en COV de ce produit, prêt à l'emploi, est de maximum 29 g/l.